Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 6 mai 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ère) présent (e) :

Mmes

Sophie Baril

Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard

MM.

Martin Carrier
Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2024-05-001

Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Carrier :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-003

Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT

qu'une copie du procès-verbal du 8 avril a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui

dispense de lecture.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière et de la consultation publique du 8 avril 2024, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-004

Rapport de l'inspecteur pour le mois d'avril 2024

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de

d'avril 2024.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier:

D'adopter le rapport des permis émis du mois d'avril 2024 tel que présenté.

2024-05-005 Adoption PPCMOI, Plan particulier d'aménagement

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement ainsi que l'avis

de motion.

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le projet de règlement tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-006 Adoption du projet de modification du règlement de

zonage - 401-25 Autorisation habitation trifamiliale

zone CR-1

CONSIDÉRANT un avis de motion déposé en avril 2024 ;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le projet règlementaire tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

<u>2024-05-006.1</u> Demande de dérogation mineure DM2024-001 (lot 4 565 410, # 252, rue de la Canadienne)

Identification du site concerné: 252, rue de la canadienne (lot 4 565 410)

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 4 565 410, situé au 252 rue de la Canadienne, veut régulariser une situation existante concernant la marge latérale du bâtiment principal à 1 mètre. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone Ra-3, la marge latérale minimale doit être de 2 mètres.

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 1 mètre pour la

marge de recul latérale;

Considérant le caractère mineur de la demande;

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un

préjudice au demandeur;

Considérant que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte

aux propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'ACCEPTER la demande visant la régularisation de la marge latérale du bâtiment principal à 1 mètre.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-006.2 Demande de dérogation mineure DM2024-002 (lot 4 974 077, #170, 21° Avenue)

Identification du site concerné: 170, 21^e avenue (lot 4 974 077)

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 4 974 077, situé au 170, 21e avenue veut construire une résidence unifamiliale à 1 mètre de la marge latérale et à 2 mètres d'un bâtiment accessoire existant. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone Ra-5, la marge latérale minimale d'un bâtiment principal doit être de 2 mètres et selon l'article 4.11.7, la distance entre le bâtiment principal et un bâtiment accessoire doit être de 3 mètres.

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 1 mètre pour la marge

de recul latérale du bâtiment principal;

Considérant que le propriétaire voisin (176, 21e avenue) a fourni

une lettre appuyant la demande concernant la marge

latérale;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 1 mètre entre le

bâtiment principal et le bâtiment accessoire existant;

Considérant le caractère mineur de la demande;

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un

préjudice au demandeur;

Considérant que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte

aux propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'ACCEPTER la demande visant la construction d'une résidence unifamiliale à 1 mètre pour la marge latérale et une distance de 2 mètres du bâtiment accessoire existant.

Adoptée avec l'abstention de M. Martin Carrier

2024-05-007 Sécurité routière, courbe du Rang Bord-de-l'Eau,

36° et 37° Avenue - Possibilité d'entente avec

agriculteur / zone de dégagement visuel

CONSIDÉRANT la mauvaise visibilité au niveau des intersections de la

36e, 37e Avenue et le rang du Bord-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT que de ne pas semer et que d'enlever la clôture

pourrait grandement améliorer à la visibilité.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De donner le mandat à M. Fredy Serreyn, directeur général de contacter le propriétaire de la terre afin de prendre une entente et d'offrir une compensation financière.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-008 Travaux de déboisement Rang Grand-Sabrevois,

dégager l'emprise

CONSIDÉRANT le grand nombre d'arbres dans l'emprise de rue et des

pannes récurrentes à cet endroit.

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Karine Clouâtre:

De mandater une compagnie afin de couper les arbres problématiques.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-009 Demande d'ajout de luminaire de rue,

26^e Avenue Est

CONSIDÉRANT le manque de lumière à cet endroit.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par de M. Jacques Malouin :

D'ajouter une lumière de rue sur la 26^e Avenue afin de sécuriser le secteur.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-010 Politique d'application de la subvention aux

activités sportives

CONSIDÉRANT la possibilité actuelle d'appliquer la subvention de 400\$

pour les frais de non-résidents pour les activités non

offertes dans la municipalité.

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

De proposer une politique 2025 permettant aux familles défavorisées l'application du montant de 400\$ de la subvention actuelle sur les frais de camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-011 Contribution financière Polyvalente Marcel-Landry,

Graduation

CONSIDÉRANT les élèves finissants de Sabrevois à la Polyvalente

Marcel-Landry.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'accorder un montant de 200\$ à la Polyvalente Marcel Landry pour les gradués 2024

Adoptée à l'unanimité

2024-05-012 Programme de subvention Bibliothèque

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter une demande d'aide

financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'annonce du Programme pour des projets de réaménagement de

petite envergure dans les bibliothèques publiques.

CONSIDÉRANT que la présente demande vise un projet

d'aménagement de petite envergure dans la

bibliothèque publique de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par Mme Sophie Baril :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance des points importants du Programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme, associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-013 Programme de subvention Fonds Agri-Esprits

CONSIDÉRANT les besoins d'ajouter des conteneurs, un réfrigérateur

et un poêle pour un projet agro-alimentaire des Loisirs.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention à Financement Agricole Canada.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-014

Centre de la Petite Enfance, La P'tite Caboche -

Politique d'admission, priorisation des enfants

résidents

CONSIDÉRANT

le manque de places en garderie;

CONSIDÉRANT

que les résidents devraient être priorisés.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

De demander au Centre de la Petite Enfance La P'tite Caboche de prioriser les résidents de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

2024-05-015

Dépenses du mois d'avril 2024 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'avril 2024 et que ceux-ci

confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'avril 2024. Les dépenses représentant un montant de 148 851,10 \$.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

2024-05-018

Correspondance

2024-05-018.1

Button de ralentissement rue Charbonneau

CONSIDÉRANT

que les automobilistes passent sur la rue Charbonneau afin d'éviter les buttons de ralentissement de la 36e

Avenue.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser l'installation d'un button (permanent en asphalte en projet pilote) sur la rue Charbonneau.

2024-05-019

Varia

<u>2024-05-020</u>

Période de questions

<u>2024-05-021</u>

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Karine Clouâtre:

La fermeture de l'Assemblée à 19h58.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée Maire

M. Fredy Serreyn Secrétaire-Trésorier